



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 / 02 / 2017

Présents : Mme Martine CHARROIS/M. Gérard CHARROIS/M. Guy DELNESTE/M. Jean Jacques DURAND/
M. Bernard GAREAU /M. Thierry GAREAU/M. Fabien GUERIN/M. Florian GUY /Mme Claudine
LEVALLOIS/M. Alain MEYRAND/M. François ROUX.

Mme Fabienne PECHERY (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Fabien GUERIN

Début de la séance : 09 H

En préambule Mr le Maire rappelle que les séances sont publiques mais que le public n'est pas autorisé à intervenir. Il précise les différents points prévus à l'ordre du jour et indique qu'il souhaite ajouter un point : la convention SDIS, ce qui ne soulève pas de désaccord, et déclare la séance ouverte.

1- INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS :

Faisant suite à la démission de Mme Régine DUBOIS survenue après le dernier conseil, il a été nécessaire d'organiser des élections complémentaires. Quatre conseillers ont ainsi été élus le 05 février. Il s'agit de M. Alain MEYRAND/Mme Claudine LEVALLOIS/M. Gérard CHARROIS et M. Thierry GAREAU.

2- APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE(CLETC) DE LA CCAVM :

Il est expliqué que la Communauté de Communes a décidé lors du conseil du 20/12/16 d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} Janvier 2017. En d'autres termes, c'est désormais la CCAVM qui va percevoir les recettes au titre des activités professionnelles en lieu et place des communes. La CLETC composée d'un membre de chaque commune, soit 48 sera appelée à se réunir pour rendre ses conclusions sur le montant des charges transférées à la CCAVM ou/et aux communes et celui des attributions de compensation versées aux communes. Concernant Asnières l'allocation 2017 sera identique au total des taxes CFE/CVAE/IFER/TAFNB perçues en 2016 soit 3 675€

M. le Maire propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

4 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) :

Suite à la mise en place de la FPU (voir ci-dessus), le code général des impôts impose la mise en place d'une CIID. La CCAVM doit fournir une liste en double de 10 titulaires et 10 suppléants qu'elle transmettra à l'administration qui choisira. Pour Asnières M. Thierry GAREAU en fonction de ses compétences est coopté pour figurer sur la liste.

5- COMPOSITIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Après le départ d'un membre et l'arrivée des nouveaux, les commissions sont complétées de la manière suivante :

- FINANCES-RH : Mmes LEVALLOIS et CHARROIS
- APPEL D'OFFRES : MM A. MEYRAND et T. GAREAU
- BOIS & FORETS : M. CHARROIS
- BATIMENT ET MATERIEL COMMUNAL : M. MEYRAND
- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : Mme LEVALLOIS
- COMMUNICATION : M. CHARROIS
- CULTURE SPORT JEUNESSE ET ACTION SOCIALE : Mme LEVALLOIS.

Il est indiqué en séance que certaines commissions vont devoir être réunies prochainement.

6 – MAINTENANCE PREVENTIVE ECLAIRAGE PUBLIC :

La compétence maintenance éclairage public ayant été confiée au SDEY (syndicat départemental des énergies de l'Yonne), il convient de renouveler (ou modifier) annuellement la convention passée avec ce syndicat. Pour 2016 nous avons opté pour 3 visites annuelles soit un cout de 602.00 € pour nos 43 points lumineux (dont 33 LEDS). Il est proposé au conseil de conserver cette périodicité de 3 visites pour 2017 et d'autoriser le Maire à signer la convention en ce sens avec le SDEY.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- FRAIS DE FONCTIONNEMENT NAP ECOLE DE CHATEL-CENSOIR :

Il est fait état d'un titre de paiement émis par la commune de Chatel-Censoir et relatif à la participation financière demandée à notre commune pour les frais de fonctionnement année scolaire 2015-2016 des NAP (nouvelles activités périscolaires) et dont le mandatement a été rejeté par la Trésorerie faute de délibération de notre part et concordante avec celle de Chatel ; le montant concerné est de 1 792 €.

M. le Maire précise que les documents demandés à plusieurs reprises (délibération et justificatifs du calcul) n'ont toujours pas été réceptionnés à ce jour. Il demande cependant au conseil de se prononcer pour valider le mandatement de cette somme. Après délibération, le conseil à l'unanimité demande que le mandatement du titre pour 1 792€ soit différé dans l'attente des documents demandés, ce dossier sera alors mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

8- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

La ligne de trésorerie de 20 000 € souscrite précédemment arrive à échéance le 31/03/17. Il est expliqué que bien qu'elle n'ait pas été utilisée car certaines dépenses qui avaient un paiement annuel se font maintenant mensuellement, il est préférable de la renouveler étant précisé qu'en cas de non utilisation le coût est nul. La proposition de renouvellement faite par la Caisse d'épargne Bourgogne-Franche Comté est faite avec un taux T4M + 1.10 %. A titre indicatif le T4M de janvier est à -0.350%.

Après délibération, le conseil à l'unanimité valide le principe du renouvellement pour le même montant de 20 000 € dans les conditions sus-indiquées et autorise le Maire à signer les documents y afférant.

9- RENOUELEMENT ADHESION ATD :

Depuis 2014 nous adhérons à l'Agence Technique Départementale dont la mission est l'assistance à Maitrise d'ouvrage du début à la fin pour la réalisation des projets des communes dans certains domaines. Actuellement nous traitons avec eux l'étude du diagnostic énergétique du bâtiment mairie.

La Cotisation annuelle est de 1.20 € par habitant, soit 162.00 €

Accord unanime du conseil.

10 - DIAGNOSTIC ENERGETIQUE :

L'ATD nous a fourni dernièrement tous les éléments à compléter pour constituer le dossier d'appel d'offres. M. Th. GAREAU propose son assistance dans cette opération qui fera l'objet d'une réunion de la commission appel d'offre à programmer rapidement.

11 - CONVENTION VOIRIE 2017 AVEC LA CCAVM :

La CCAVM peut assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie des communes. Cela permet ainsi de bénéficier des tarifs négociés par la CCAVM. Cette prestation pour 2017 fera l'objet d'une facturation de 5% du montant TTC des travaux demandé et acceptés sur devis (7% en 2016).

Les conseillers à l'unanimité autorisent M. le Maire à signer cette convention pour 2017.

12- CONTRAT MAINTENANCE EXTINCTEURS ET BAES :

Suite au coût jugé excessif des prestations réalisées par SICLI dans le domaine de la maintenance et vérification annuelle des extincteurs et des blocs autonomes de sécurité, M. le Maire indique qu'il a mis fin au contrat avec SICLI et qu'un autre fournisseur beaucoup moins disant a été consulté. Il précise également que dans le cadre du schéma de mutualisation qui est en train de se mettre en place à la Communauté de Communes, ce type de prestation est en cours d'étude pour avoir un prestataire commun à des conditions avantageuses mais cela ne sera effectif qu'en 2018, et nos matériels doivent être vérifiés avant fin Février.

13- BOIS :

- **Route forestière** : Il est rappelé que la création d'une route forestière desservant les parcelles 25/32 et 26/27 a été validée par le conseil du 30/06/16 sur la base d'un estimatif de 17 776.75 € HT, subventions déduites. Il est proposé au conseil de délibérer pour désigner l'ONF comme Maitre d'œuvre du projet et l'autorisant à solliciter les subventions de l'Etat et FEADER à hauteur de 50% du coût du projet et d'autoriser également M. le Maire à signer tous documents concernant ce dossier étant précisé qu'en cas de non obtention des subventions prévues, il ne sera pas donné suite à ce projet. Accord du conseil à l'unanimité.
- **Parcelle 31** : Sujet retiré de l'ordre du jour : le bois coupé et stocké hors délais par l'exploitant ayant été enlevé entretemps.

14- SDIS :

La contribution des communes pour 2017 au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours a fait l'objet d'une délibération du SDIS le 10 octobre 2016. La contribution d'Asnières s'élève à 4 621.59 € selon une règle de répartition avec beaucoup de composantes qui sont citées en séance. Il est demandé aux conseillers d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de recouvrement par prélèvements mensuels au lieu d'un paiement annuel qui pénalise notre trésorerie.

Accord du conseil à l'unanimité.

15- TRAVAUX ENTRETIEN 2017 :

Les travaux prévus feront l'objet d'une réunion de la commission entretien bâtiments pour en préciser la programmation et les dépenses prévisionnelles. Il est cité :

- L'accessibilité où nous avons un délai de 3 ans, reste donc 2.
- La réfection partielle d'une partie de la toiture du relais d'Asnières pour laquelle nous avons des devis.
- Le mur dans la cour de Mairie.

16- POINT FINANCIER ANNE 2016 :

Les comptes 2016 sont quasiment arrêtés et donnent arrondis au millier d'euros :

FONCTIONNEMENT

Pour la période Recettes 185 000 € Dépenses 200 000 € Résultat – 15 000 €, soit après reprise du solde 2015 un résultat de + 31 000. €

INVESTISSEMENT

Pour la période Recettes 77 000 € Dépenses 89 000 € = Résultat – 11 000 € correspondant aux soldes des subventions demandées mais non encore perçues (DETR 2016 et Réserve parlementaire), soit après reprise du solde 2015 un résultat de 3 000 €.

- RESULTAT DE L'EXERCICE : Fonctionnement + Investissement = -26 000 €
- RESULTAT GLOBAL après reprise des soldes = 34 000 €

La commission finance va devoir se réunir courant Mars pour se prononcer sur le budget primitif 2017 en cours de préparation avec des recettes de fonctionnement prévisibles à la baisse.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le syndicat des eaux Asnières-Chamoux a été dissous le 31/12/16 et repris par la Fédération Eaux Puisaye-Forterre qui a dernièrement envoyé un courrier d'information à tous les abonnés. Concernant les analyses nous devrions continuer à les recevoir.
- L'enquête publique CMA s'est terminée le 03/01/17. Pour l'instant pas d'autres informations reçues de la Préfecture.
- Internet, montée en débit pour booster la vitesse : les travaux sont placés sous la houlette du Conseil Départemental. Dans le secteur de l'Avallonnais avec cofinancement de la CCAVM une tranche ferme pour 6 communes dont Asnières avec un ordre de priorité a été déterminée en conseil communautaire du 29 Février 2016. Nous sommes en 4ème position. Les travaux venant de commencer, le délai en ce qui nous concerne est prévu en Juin 2018.
- Informatique : Il convient de changer le disque dur du pc du secrétariat pour avoir une meilleure vitesse et capacité mémoire suite à l'installation des nouveaux logiciels de dématérialisation qui nous sont imposés. Coût de remplacement avec clonage = 150 €
- Le site Internet est maintenant opérationnel. Une conseillère souhaiterait cependant que l'on réinstalle le bulletin municipal « papier ». Question à étudier en commission communication.
- Nous avons renouvelé nos adhésions 2017 à l'association des maires de France 89 (65 €) ainsi qu'à notre hébergeur du site internet avec d'autres applications incluses pour 154 €.
- Notre participation aux Trophées de l'éclairage public de l'Yonne (notre dossier : éclairage du lavoir contribuant à sa mise en valeur) a été couronnée de succès puisque nous faisons partie des 8 communes primées.
- Les vœux du Maire ont fait l'objet de 2 réponses par courriel qui sont commentées en séance.
- M. ZURCHER nous a remis un courrier relatif à des stationnements de véhicules qui relève plutôt de relations de voisinage.
- La Commission Communale des Impôts Direct, CCID, se réunira le 22/02 et la commission électorale le 23/02.

LA SEANCE EST LEVEE A 11 H 46